

Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **45 (1916)**

Heft 16

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Le Conseil d'Etat vient de nommer : M. Jules Nidegger, à Vauderens ; M^{lles} Julia Fontaine, Séraphine Bongard et Emma Magnin, les trois à Fribourg, instituteurs et institutrices aux écoles primaires de Fribourg, et M^{lle} Jeanne Pasquier, à Bulle, institutrice aux écoles primaires de cette ville.

— C'est au 3 octobre qu'est fixée la rentrée des élèves à l'Ecole d'Infirmières de Fribourg.

Après une année d'interruption causée par la guerre, l'Ecole a reçu, durant l'année 1915-1916, des élèves nombreuses, avides d'acquérir les connaissances indispensables pour devenir, auprès de l'humanité souffrante, des infirmières parfaitement dévouées, et auprès du corps médical, des auxiliaires intelligentes et scrupuleusement soumises. Pour permettre d'atteindre à ce double but, la Direction de l'Instruction publique a confié la formation théorique des élèves à des docteurs distingués. Toutes les branches : Anatomie, Médecine, Chirurgie pratique, Maternité, Hygiène, Puériculture, Sciences et Morale, sont données par eux avec une clarté telle, que l'étude en est devenue facile et attrayante. Les répétitions sont données par les Sœurs de l'Ecole. La formation pratique se fait, sous la surveillance d'une maîtresse et, en tout, conformément aux ordonnances médicales, à l'hôpital, à domicile, — de préférence chez les familles pauvres, — et à la Crèche. Là encore, MM. les Docteurs, pleins d'intérêt pour les élèves, leur donnent, au chevet des malades, et au milieu des tout petits enfants, les instructions nécessaires à leur éducation professionnelle. C'est un inestimable avantage qu'une telle formation. Elle contribue beaucoup à faire trouver bien bon le séjour à l'Ecole, où les élèves jouissent d'une vie de famille très agréable, d'un large confort et d'un calme favorable à l'étude ; l'Ecole étant située loin du centre de la ville et tout près des bois. Les cours durent dix mois — d'octobre à fin juillet — et se terminent par des examens donnant droit au diplôme d'Infirmières. Les conditions d'admission, le prix de la pension, etc., doivent être demandés, sans retard, à Madame la Directrice de l'Ecole d'Infirmières de Pérolles, Fribourg.

— Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 15 septembre, a nommé M. Albert Chérel, agrégé des lettres à Angers, professeur extraordinaire de littérature française à la Faculté des lettres de l'Université ; M. le chanoine Cyprien Tissot, à

Romont, professeur et directeur de l'école secondaire de la Glâne ; MM. Louis Rey, à Villaraboud, et Jean Barras, à Chavannes-sous-Orsonnens, instituteurs, le premier à l'école des garçons de Cottens ; le second, à l'école des garçons d'Onnens ; M. Joseph Jungo, à Villargiroud, instituteur à l'école mixte de Prez-vers-Siviriez ; M. Paul Mossu, à Broc, instituteur à l'école des garçons du dit lieu ; M. André Pauli, à Progens, instituteur à l'école des garçons de Bossonnens ; M. Pierre Fragnière, à Gumefens, instituteur à l'école mixte de Cutterwyl ; M. Vincent Vial, à Fribourg, instituteur à l'école mixte de Villariaz ; M. Léon Dessarzin, à Villaz-Saint-Pierre, instituteur à l'école des garçons de Sorens ; M^{me} Caroline Fragnière, à Dompierre, institutrice à l'école des filles du dit lieu ; M^{lle} Julia Bonny, à Estavayer-le-Lac, institutrice à l'école des filles de Montagny-la-Ville ; M^{lle} Aimée Favre, à Romont, institutrice à l'école inférieure mixte de Vuadens ; M^{lle} Renée Chappuis, institutrice à l'école des filles de Pont-en-Ogoz.

Vaud. — Lors des dernières conférences de districts, M. Goumaz, directeur des écoles à Nyon, a exposé au corps enseignant de ce district un projet qui va faire tressaillir d'aise la gent écolière. Il s'agit d'organiser à Nyon, pour les enfants de la ville et des environs, un « cinéma scolaire ». M. Goumaz voit dans le cinéma un moyen merveilleux pour l'étude. Il estime que cela pourrait être pour tout un peuple, un puissant levier d'éducation. Malheureusement, aujourd'hui, c'est tout autre chose et on n'ose guère conduire sa famille à une représentation ordinaire au programme varié et toujours gâté par un numéro trop... sentimental. Le cinéma scolaire donnerait pour commencer 6-8 représentations par année, où mille enfants pourraient alternativement trouver place pour huit centimes environ. Les films seraient choisis pour donner dans chaque leçon des sciences naturelles, de la géographie, de l'histoire et de la morale. La question du transport serait la plus difficile, mais les autorités de Nyon se feraient un plaisir de la faciliter pour les localités éloignées.

Suisse allemande. — Plusieurs cantons de la Suisse allemande souffrent d'une *pléthore d'instituteurs et d'institutrices* et quelques-uns ont déjà dû prendre des mesures pour parer à cet inconvénient. C'est ainsi que le Conseil d'éducation du canton de *Zurich*, après avoir constaté que seuls les instituteurs et institutrices munis d'excellents certificats ont des chances, actuellement, d'être nommés à une place vacante, porte à la connaissance des intéressés qu'il a pris les mesures

suivantes en leur faveur : Il a organisé, pour les institutrices, un cours d'économie domestique et ménagère, d'une durée de trois mois, qu'elles peuvent fréquenter, moyennant une finance de 100 fr. ; des subsides peuvent être accordés là où les circonstances l'exigent. Six candidates ayant obtenu de très bonnes notes sont mises au bénéfice de subsides leur permettant de continuer leurs études dans une université de la Suisse romande, tandis que la même faveur doit être refusée à des instituteurs ayant moins bien réussi leurs études antérieures. Aux autres instituteurs et institutrices, le Conseil d'éducation donne le conseil de chercher une autre occupation, soit comme correspondant ou comptable dans une maison de commerce, soit en s'occupant activement d'une des nombreuses œuvres de prévoyance en faveur de la jeunesse, soit encore en assistant aux leçons d'un collègue, avec l'autorisation des autorités compétentes. Après la guerre, l'autorité scolaire cantonale pourra de nouveau s'occuper du placement à l'étranger ; en attendant, elle met les instituteurs et institutrices non placés à la disposition d'autres cantons. — A *Bâle*, le Département de l'Instruction publique a rendu attentifs jeunes gens et jeunes filles au fait que, vu la pléthore actuelle et les chances minimes de trouver une place, à Bâle et dans d'autres cantons, une des mesures qui s'imposait était la diminution des subsides aux futurs instituteurs et institutrices de l'école primaire et secondaire. — Dans le canton d'*Argovie*, il y avait, depuis des années, surproduction d'institutrices, à laquelle vient maintenant s'ajouter la pléthore d'instituteurs. La disproportion qui existe entre l'offre et la demande est illustrée par le fait qu'au printemps dernier, pour une vingtaine de places, au maximum, mises au concours, il y avait environ 90 instituteurs et institutrices sans emploi. La question a été discutée par le Conseil d'éducation, qui a soumis les deux points suivants à la Commission des écoles d'*Aarau* (institutrices) et de *Wettingen* (instituteurs et quelques institutrices) : Y a-t-il lieu de limiter le nombre des admissions ? Faut-il continuer à recevoir des jeunes filles à l'École normale de *Wettingen* ? A lire les nombreuses correspondances publiées dans la presse, ces deux questions mériteraient une réponse affirmative. — A *Soleure*, l'assemblée des délégués de l'association cantonale du corps enseignant a prié les autorités cantonales de limiter au minimum strictement nécessaire, sinon de supprimer complètement, les admissions à l'École normale, pour cette année.

A *Winterthur*, la leçon de 40 minutes a été introduite à l'école secondaire, à partir de la nouvelle année scolaire. Chaque classe aura ainsi, comme par le passé, deux après-

midi de libre, soit le mercredi et le samedi. Deux autres seront employés à des exercices pratiques, au dessin, à des jeux, courses, excursions, visites d'ateliers et à faire les tâches. Il n'y aura ainsi que deux après-midi occupés par des leçons. Chaque maître est chargé de 30 leçons par semaine et doit encore consacrer deux après-midi à sa classe.

A l'*Ecole normale de Coire* (section pédagogique de l'Ecole cantonale), le programme de mathématiques des institutrices a été diminué, vu qu'elles ont à parcourir le programme entier des travaux à l'aiguille. — A l'*Ecole normale du canton de Saint-Gall*, à Marienberg, près de Rorschach, il y a toujours grande affluence d'élèves et surtout de candidats d'autres cantons de la Suisse alémanique. Aux derniers examens, par exemple, sur 51 candidats, 29 seulement avaient fait leurs études à l'Ecole normale saint-galloise. Comme cette dernière est maintenant en mesure de recevoir un nombre d'élèves plus considérable, ce canton a moins besoin du concours d'instituteurs d'autres cantons, brevetés à Rorschach. Il va donc s'agir de prendre des mesures pour diminuer l'affluence signalée.
(*Educateur.*)

France. — M. Lottin pense qu'après la guerre, l'Etat devra doubler les traitements, s'il veut des instituteurs. Il faut s'attendre, d'ailleurs, écrit-il au *Volume*, à ce que le provisoire actuel, — institutrices détachées dans les écoles de garçons, — devienne le statut définitif.

Les écoles de garçons pourront garder des directeurs, mais leur personnel adjoint sera en majorité féminin, et cette expectative est de nature à créer des obligations nouvelles qu'il faut envisager dès aujourd'hui.

AVIS

Les membres du corps enseignant sont priés d'envoyer leurs commandes de matériel scolaire au plus tôt, ce afin d'éviter, en novembre, l'encombrement et par suite des retards dans l'expédition.

Le Dépôt du matériel scolaire, section A, a, en outre, l'avantage d'informer les instituteurs et institutrices que les cahiers sont toujours vendus à l'ancien prix, malgré la hausse importante qu'a subie le papier ; seuls les cahiers à dessin et de comptabilité sont haussés de 5 centimes, ils se vendent actuellement 20 et 25 centimes.

L'administrateur : P. PERROSET.